

DEPARTEMENT :
HAUTE-VIENNE
Arrondissement de
ROCHECHOUART
Commune de
SAINT-MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt, le DIX Juillet, à Dix Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

Date de convocation : 03 Juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : VARACHAUD Agnès - KRAUSE Florence - DAUCHART Thierry - PAILLOT Gwenaëlle - LALAY Céline- DEMOULINS Camille - MARQUETEAU Sébastien - LAINE Nathalie - DOMBRAY Éric - VIROULET Albert- VARACHAUD Francis – GAREL Christine

ABSENTE : VEGTER Tina

REPRÉSENTÉS : LATRILLE Jean (VARACHAUD Agnès titulaire d'un pouvoir)
ACHARD Mylène (LAINE Nathalie, titulaire d'un pouvoir)

N° 2020/52 -DESIGNATION des DELEGUES des CONSEILS MUNICIPAUX et de leurs suppléants du Tableau des Electeurs Sénatoriaux

Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU, en application de l'Art L 2122-17 du C.G.C.T, a ouvert la séance.

VU la Loi n°2020-760 du 22 Juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

VU le Décret n° 2020-812 du 29 Juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire préfectorale NOR : INTA2015957j du 30 Juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

1- Mise en place du bureau électoral

Madame GAREL Christine a été désignée en qualité de secrétaire du bureau électoral par le Conseil municipal (Art L 2121-5 du C.G.C.T)

Mme la Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| - PAILLOT Gwénaëlle | - MARQUETEAU Sébastien |
| - VIROULET Albert | - DEMOULINS Camille |

La présidence de la séance est assurée par Mme la Maire.

2 - Mode de scrutin

La Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil, soit parmi les électeurs de la commune.

La Maire indique que conformément aux articles L 284 à L 286 du Code électoral, le conseil municipal devait élire **3** délégués et **3** suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (Art L 289 du code électoral).
Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Mme la Maire a constaté qu'**UNE** liste de candidats avait été déposée.
Un exemplaire sera joint au procès-verbal des opérations électorales.

Il est ensuite procédé au vote :

3- Résultats de l'élection

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 13
 - Majorité absolue :

Nom de la liste ou du candidat tête de liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
VARACHAUD Agnès	13	3	3

4 – Proclamation des résultats :

La maire a proclamé élus délégués et suppléants les candidats issus de :

- la « **Liste Mathuséenne des candidats** » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages dans l'ordre de présentation de la liste, conformément à la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

Le procès-verbal, dressé et clos, le vendredi 10 Juillet à Dix Neuf heures, en triple exemplaires a été, après lecture, signé par la maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

La Maire,
Agnès VARACHAUD